l'Orateur, la direction de la planification et de l'orientation générale a rédigé, le 4 août 1967, un document sur l'administration locale dans les réserves indiennes intitulé «Local Government on Indian Reserves». Ce document qui portait la mention «Confidential for discussion purposes» (confidentiel, utiliser à seule fin de discussion) renferme des vues et des commentaires provisoires sur l'administration locale et sur les rouages d'organisation, susceptibles d'assurer l'exécution, au bureau principal, des tâches propres aux gouvernements locaux. Cet exposé a été rédigé à l'intention de fonctionnaires de bureaux extérieurs, et je ne pense pas que nous puissions déposer le document à la Chambre, puisqu'il s'agit d'un document ministériel rédigé à des fins d'administration intérieure.

[Traduction]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le document dont il s'agit a été communiqué par un haut fonctionnaire du ministère à quelqu'un qui n'est pas haut fonctionnaire, faisant en quelque sorte entrer ce texte dans le domaine public. Comme il s'agit peut-être d'un document confidentiel du ministère, j'en conclus que le ministre me demande de retirer la motion.

L'hon. M. Chrétien: Étant donné les circonstances, j'en serais reconnaissant au député.

M. Howard: Je me demande si, avec l'assentiment unanime de la Chambre, je pourrais être autorisé à déposer le document, puis à retirer la motion. (Applaudissements)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député suggère une méthode inhabituelle. Peut-être pourrions-nous réserver la motion et le député ainsi que le ministre pourraient réétudier la question entre-temps. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est réservée)

SASKATCHEWAN—HONORAIRES PRÉVENTIFS EXIGÉS DES MALADES ATTEINTS DU CANCER

Motion nº 53-M. Burton:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents et correspondance échangés entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan à l'égard des honoraires préventifs qui sont exigés des malades atteints du cancer et qui font partie d'un régime d'assurance-hospitalisation.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur [L'hon. M. Chrétien.]

l'Orateur, j'ai parlé au député de cette question. Nous n'avons pas de correspondance ni de documents traitant du problème dont traite sa motion et il le sait maintenant. Dans les circonstances, consentirait-il à retirer sa motion?

M. John Burton (Regina-Est): Après ce qu'a dit le ministre, monsieur l'Orateur, je demande à retirer la motion.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

PASSAGE DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND
—POSSIBILITÉS TECHNIQUES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier le ministre des Travaux publics nous avait dit qu'il reprendrait en considération la question soulevée dans ma motion n° 62 de la semaine dernière au sujet de l'enquête Stanford. Le ministre est-il maintenant en mesure de déposer le document mentionné?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, une décision à ce sujet concerne le ministre des Transports et je n'ai pas eu la chance d'en discuter avec lui.

M. Baldwin: Essayez de l'attirer ici plus souvent.

PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

LE MINISTÈRE

RETOUR DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL À LA SUITE D'UNE MALADIE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je sais que tous les représentants se réjouissent comme moi du retour du ministre du Revenu national. (Applaudissements)

J'espère qu'il se porte bien et qu'il pourra s'acquitter de ses fonctions auprès de son ministère et apporter son entière collaboration au gouvernement.

M. l'Orateur: Je donne la parole au ministre du Revenu national. (Applaudissements)